

A stack of papers and a pen. The stack of papers is on the left, and a black pen is on the right, pointing towards the stack. The background is a light blue gradient.

Décembre 2018



# BILAN D'EXECUTION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION AU 31 DECEMBRE 2017



**CESER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

---

## Le CESER en quelques mots...

---

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

## Rapporteur

M. Jean-Pierre LAC

Commission n° 10 « Budget-Finances »



## Président de commission

M. Bernard LAURENT

Commission n° 10 « Budget-Finances »



### RESULTATS DES VOTES



133  
votants



133  
ont voté  
POUR



0  
ont voté  
CONTRE



0  
se sont  
ABSTENU.E.S



3  
n'ont pas  
pris part au  
vote

Cet avis a été adopté par le  
Conseil, Economique, Social et Environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée Plénière du 18 décembre 2018

## Sommaire

Préambule	1
1. __ L'opportunité d'un bilan d'exécution des contrats de plan Etat-Région : un exercice obligatoire et nécessaire	2
2. _____ Des éléments de bilan à fin 2017 présentés sous une forme inédite	4
3. _____ Le CESER estime que les éléments de bilan fournis méritent d'être complétés	6
CONCLUSION	8
Déclarations des groupes	9
Contributeurs	14
Contacts	15

## Préambule



Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**. Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

Les Contrats de Plan Etat-Région 2015-2020 des ex- Auvergne et Rhône-Alpes n'ont pas été fusionnés et font aujourd'hui l'objet d'un bilan d'exécution. Le présent Bilan exprime les points d'amélioration auxquels les partenaires devraient s'attacher afin de valoriser l'emploi des deniers publics sur des programmes structurants.

Ce bilan répond pour notre assemblée à un devoir de transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les engagements annuels et pluriannuels.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Q' and 'R'.

Antoine QUADRINI,

Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Répondant à ses obligations légales, le CESER est saisi pour avis sur le bilan annuel d'exécution des deux contrats de plan Etat-Région Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020, qui n'ont pas été fusionnés.

## **1. L'opportunité d'un bilan d'exécution des contrats de plan Etat-Région : un exercice obligatoire et nécessaire**

### **1.1 Une obligation légale longtemps mise entre parenthèses, notamment en Auvergne**

Conformément à la loi, il incombe à l'Etat et à la Région de consulter les CESER sur l'élaboration, le suivi et l'exécution des contrats de plan Etat-Région.

Les CESER Auvergne et Rhône-Alpes avaient été consultés sur l'élaboration des contrats pour la période 2015-2020. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes avait ensuite été consulté en 2016 sur l'avenant commun aux deux contrats, intervenu à la suite de la fusion des Régions et des élections régionales.

Mais aucune consultation des CESER sur les bilans d'exécution n'était intervenue en Rhône-Alpes depuis 2014 et en Auvergne depuis 2007. Le CESER Auvergne avait été tenu à l'écart de l'exécution annuelle de l'ensemble du contrat pour la période 2007-2013 : il s'en était ému à maintes reprises dans ses avis sur les documents budgétaires en 2009, 2010, 2011, 2013, 2014.

Le CESER prend acte d'une volonté de l'Exécutif régional et des services de l'Etat en région de renouer avec l'esprit du code général des collectivités territoriales.

### **1.2 Une attention indispensable à porter par les décideurs politiques pour présenter des bilans de qualité**

Les opérations inscrites dans les contrats Etat-Région sont essentielles : elles ont pour objectif de cibler dans la durée des investissements jugés structurants par les deux partenaires et pour lesquels ils décident de développer avec les autres acteurs locaux

une ambition pluriannuelle commune. Le CESER a déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt d'une telle contractualisation dès lors qu'elle satisfait trois critères : effet levier ; partenariat avec les acteurs ; sélectivité des opérations.

Une telle démarche est particulièrement utile dans une période de fragilisation croissante des marges de manœuvre des collectivités territoriales.

En établir un bilan d'exécution était annoncé dans les deux contrats adoptés en 2015 pour Rhône-Alpes et Auvergne.

Ce bilan mérite la plus grande attention sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif. Il doit constituer un document de pilotage. Il serait judicieux d'en faire également un document de communication pour faire comprendre au plus grand nombre des positionnements communs de l'Etat et de la Région au service de l'intérêt général régional.

L'enjeu financier des contrats de plan Etat-Région Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020 est très important, à hauteur de 5,7 milliards d'euros.

Ceci comprend :

- une enveloppe de 2,5 milliards d'euros de crédits contractualisés, dont 1,22 milliards d'euros Région et 1,29 milliards d'euros de l'Etat et ses principaux opérateurs ; ceci pour des opérations qui n'auraient pas vu le jour sans les contrats
- une enveloppe de 2,3 milliards d'euros de crédits pouvant s'engager sans les contrats mais valorisés par eux , dont 1,02 milliard d'euros de la Région et 1,3 milliard d'euros de l'Etat et ses opérateurs
- un apport complémentaire des autres collectivités territoriales à hauteur de 900 M€.

L'opinion s'interroge et s'émeut aujourd'hui de plus en plus sur l'action publique. Le CESER considère donc que plus que jamais il incombe aux élus-à toutes les échelles d'action de faire retour vers les citoyens-contribuables en toute clarté sur leurs interventions : les contrats de plan Etat-Région en représentent une part non négligeable.

## **2. Des éléments de bilan à fin 2017 présentés sous une forme inédite**

### **2.1. Hier, des bilans écrits et de plus en plus documentés en Rhône-Alpes.**

Au cours des différentes générations de contrats Etat-Région qui se sont succédé au cours des dernières décennies, les bilans d'exécution étaient des documents écrits dont le CESER Rhône-Alpes avait constaté l'amélioration de la qualité au fil des ans.

Ceci avait été souligné par le CESER Rhône-Alpes dans son avis de 2014, même si quelques marges de progrès subsistaient. Contenu, déroulement et état d'avancement des différents projets étaient explicites dans un rapport bien documenté sur le bilan final d'exécution du contrat 2007-2013. Le CESER avait salué l'intérêt particulier du diaporama de synthèse illustré de tableaux de bord, cartes et graphiques et joint au rapport. Il avait alors recommandé qu'on s'inspire désormais de la forme observée.

Pour la nouvelle mandature, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes avait pris acte avec intérêt de l'annonce par l'Exécutif de la mise en place d'une batterie d'indicateurs de suivi des politiques.

### **2.2. En 2018, une présentation essentiellement orale en commission**

Sur la base d'un diaporama, des développements oraux en commission par les services de l'Etat et de la Région ont constitué les éléments qui permettent au CESER de formuler son appréciation sur l'exécution des contrats au 31 décembre 2017.

Le diaporama présente un tableau global financier, des éléments de bilan sur certains volets des contrats et un historique de la construction échelonnée de 2015 à 2018 pour les différentes pièces contractualisées, notamment les contrats territoriaux.

Les représentants des services de l'Etat et de la Région ont indiqué avoir dû se concentrer davantage sur la construction de l'édifice contractuel que sur des bilans.

Après le vote des deux contrats initiaux en 2015, est intervenu en février 2017 le vote de l'avenant ajoutant trois types de nouveaux engagements, dont le CESER rappelle l'économie générale présentée dans son avis du 13 décembre 2016 :

- 361,6 M€ d'engagements réellement nouveaux (dont 330 M€ Région et 31,6 M€ Etat)
- 185 M€ de crédits inscrits par la Région au contrat pour sécuriser juridiquement des délibérations sur des interventions hors compétence, permettant ainsi de contourner la suppression de la clause générale de compétence introduite par la loi NOTRe.
- 560 M€ de crédits « valorisés » pour des opérations d'aménagement du territoire menées soit par la Région seule (300 M€ au titre des contrats ambition Région) soit par l'Etat seul (notamment 200 M€ au titre du FSIL).

L'année 2017 a ensuite été consacrée jusqu'en septembre à la révision de la plupart des contrats territoriaux souvent révisés avec les Départements ou certains territoires spécifiques. Et c'est un an plus tard, en octobre 2018, que la Région a adopté le contrat territorial avec la Métropole de LYON.

### **2.3. Les représentants de l'Etat et de la Région ont exprimé un satisfecit sur l'avancement des opérations prévues**

Il a été indiqué un taux d'exécution financière globale du contrat de 40 % ; les engagements considérés étant des autorisations de programme affectées c'est-à-dire avec une enveloppe réservée et engagée juridiquement.

Il a été annoncé un taux global d'exécution supérieur de deux points à celui observé dans la moyenne des Régions et qu'il est parfois encore plus élevé dans certains domaines (ex + 5 points pour les routes).

Le CESER prend note de l'annonce d'autres éléments favorables : plan de marche « satisfaisant » du volet mobilité multimodale, compte tenu des délais nécessaires au montage des projets ; volet enseignement supérieur recherche et innovation avec un taux d'exécution de 50 % assez homogène entre les opérations ; volet territorial permettant 240 projets avec les collectivités locales ; programmation importante en 2018 du volet urbain pour des opérations prêtes avec permis de construire.

Il note également l'annonce d'un bon avancement des opérations « valorisées » :

- 30 % de consommation de l'enveloppe Etat pour le FSIL, avec 800 projets d'initiative locale
- Une signature de tous les EPCI sur les contrats triennaux ambition Région engageant plus d'un millier d'opérations, auxquels s'ajoutent 1 600 aides aux petites communes au titre du bonus ruralité

### **3. Le CESER estime que les éléments de bilan fournis méritent d'être complétés**

#### **3.1. Concernant la forme de la consultation**

Les représentants de l'Etat et de la Région ont indiqué en commission à la fois leur choix de privilégier un échange verbal à la rédaction d'un document par manque de temps et du fait de la complexité de l'exercice compte tenu de l'existence de milliers d'opérations.

Le CESER observe que deux ans se sont écoulés depuis la consultation sur l'avenant. De plus, il rappelle combien un foisonnement d'opérations a souvent été constaté dans les précédentes générations de CPER. Il estime en outre que ce sont les grandes tendances d'évolution par types d'opérations qui sont intéressantes davantage qu'une analyse opération par opération.

Il souhaite que soit reprise, comme il l'avait recommandée, la méthode observée en Rhône-Alpes en 2014 à travers un document présentant des tableaux de bord, décrivant l'avancement des opérations, et le synthétisant par une cartographie fort pédagogique et utile.

#### **3.2. Concernant le bilan financier**

Le CESER prend acte que lui sont présentées quelques grandes masses d'autorisations de programmes affectées. Il aurait apprécié des éléments plus détaillés sur ces enveloppes.

De plus, il souligne que s'il s'agit bien d'engagements juridiques, ce ne sont que des promesses de dépenses pluriannuelles non équilibrées par des recettes, tant qu'elles n'auront pas été mandatées. Il renouvelle combien les contrats de plan demeurent des déclarations d'intention et non pas des contrats juridiques ; le principe de l'annualité budgétaire s'appliquant pour l'Etat comme pour la Région. Il est donc essentiel qu'un bilan d'exécution financière des contrats de plan Etat-Région présente clairement l'avancement des mandatements.

En outre, il importe d'individualiser les opérations « fléchées » CPER au sein de l'ensemble des autres interventions publiques : le CESER l'a demandé à maintes reprises pour dégager une lisibilité. Mettre en perspective les CPER au sein des dispositifs d'intervention publique, c'est d'ailleurs contribuer à l'éclairage d'une vision régionale stratégique appelée de ses vœux par le CESER à l'aide de l'outil du SRADDET.

Par ailleurs, il convient de dissocier crédits contractualisés et crédits valorisés, lesquels auraient existé sans contrat. C'est la valeur ajoutée, l'effet de levier de la coconstruction qui devraient être recherchés et en aucun cas un affichage de crédits.

Concernant l'avance de crédits faite par la Région à l'Etat sur le financement de certaines « petites lignes » ferroviaires, il regrette que l'Etat n'ait pas su tenir ses engagements à temps. Il prend bonne note de l'annonce par le représentant de l'Etat d'un remboursement à la Région d'ici fin 2019 et ne manquera pas d'y être attentif.

### 3.3. Une gouvernance insuffisante

Il a été indiqué à la commission que le comité de suivi opérationnel ne s'est pas réuni en 2018 et que les comités territoriaux prévus localement demeurent encore à réunir.

Ceci montre combien des marges de progrès demeurent pour que le Préfet et l'Exécutif régional prennent en considération l'intérêt du suivi de l'outil programmatique qu'est le CPER.

### 3.4. En sus d'un bilan à documenter, c'est une évaluation qui doit être menée

Le CESER rappelle qu'une évaluation ne doit pas être confondue avec un bilan. Elle est néanmoins prévue par les deux contrats.

Comme il l'a souligné en juillet 2017, une évaluation doit permettre de répondre à deux questionnements :

- L'effet structurant pour l'avenir.
- La valeur ajoutée par la synergie ou l'effet réseau entre les partenaires.

En évaluant, ce sont les cinq critères suivants qui doivent être analysés pour les politiques considérées : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, utilité.

Evaluer les volets des contrats de plan Etat-Région, c'est se doter des éléments d'appréciation sur la poursuite d'une démarche au-delà de 2020.

La loi prévoit désormais que le CESER doit « contribuer à l'évaluation des politiques publiques ». Le CESER rappelle qu'il ne lui revient pas de la réaliser. Ceci relève de la seule responsabilité des autorités politiques.



## CONCLUSION

Le CESER est convaincu de l'intérêt de l'exercice de bilan d'exécution des contrats Etat-Région, prévu par la loi.

Il estime que le contenu de la présentation faite mérite d'être complété. L'exercice doit donner aux acteurs et aux citoyens une lisibilité indispensable d'une part importante de l'action publique.

Il souhaite que le bilan soit accompagné de l'évaluation prévue par les contrats, notamment au plan géographique. Une cartographie précise des opérations contractualisées permettrait d'approcher la pertinence des critères au vu d'un objectif d'équilibre territorial.

Enfin, il s'inquiète d'une carence de gouvernance des contrats.

## Déclarations des groupes

---

INTERVENTION D'HERVE DUBOSQC, AU NOM DU COLLEGE 1

---

Mesdames, Messieurs,

C'est parfois le risque... le risque lorsque qu'un exercice obligatoire, à force d'être perçu comme essentiellement légalement obligatoire, conduit ses prescripteurs à en oublier qu'il est nécessaire, voire utile... et que la forme n'est pas forcément là pour masquer, enjoliver des éléments sans fond mais comme un réel outil de mise en valeur, de lisibilité de l'action publique en l'occurrence.

Soyons pragmatique, c'est parce qu'un CPER est le résultat d'une sélection de projets structurants, souvent fondamentaux, qui construisent l'environnement de nos entreprises, que son bilan d'exécution intéresse le monde économique.

N'imaginez pas à travers ces propos, que le collège 1 incite nos fonctionnaires émérites à produire de jolis tableaux ou cartes régionales par pure convenance. Il s'agit de confirmer tout l'intérêt de transcrire des notions claires de bilan de suivi, d'évaluation grâce à des documents efficaces. Après tout, ce sont là des méthodes connues et efficaces dans le monde éclairé de nos entreprises.

Ceci dit je veux bien reconnaître que cette gourmandise affichée, pour des contenus élaborés et précis, est certainement le fruit d'une réelle frustration d'ex-auvergnat. En effet cela faisait belle lurette que je n'avais pas vu de bilan d'exécution de CPER... Mon Noël s'annonce donc bien.

Puisque la période des vœux approche, je formule celui que la prochaine fois nous puissions bénéficier à la fois de la qualité orale des intervenants reçus au cours de notre audition et de la qualité d'un document comme celui rédigé en 2014 pour un précédent bilan CPER en Rhône-Alpes ; rien d'inaccessible en somme.

Notre projet d'avis le relève, globalement les représentants de l'Etat et de la Région ont exprimé un satisfecit sur l'avancement des opérations prévues et les chiffres et ratios annoncés sont flatteurs. Pour rappel, cependant, la confiance n'exclut pas l'évaluation et d'ailleurs le collège 1 soutient les propos de l'avis du CESER en précisant que les autorisations affectées de programme sont un peu comme des promesses de dons, de bonnes intentions et que rien ne vaut de bons mandaterments, traces concrètes d'exécution dont l'avancement seul finalement importe.

C'est dans cet esprit qu'il apparaît aussi vraiment opportun de soulager toute présentation de CPER d'effets cosmétiques, tel qu'évoqué par l'avis, en termes différents il est vrai.

En effet, le réel intérêt d'une co-construction État / Région est de souligner, voire surligner, voire ligner tout court l'effet levier qui en résulte.

Ainsi une réelle dissociation des crédits affectés qui auraient existé avec ou sans CPER, avec ou sans volonté commune doit être plus évidente, plus lisible.

Toute la saveur d'une alliance n'est-elle pas d'en récolter et diffuser les fruits juteux ?

A propos d'alliance, permettez-moi Monsieur le Président, de revenir sur cet intense moment d'émotion lorsque le représentant de l'Etat a annoncé le remboursement à la Région d'avances de crédits faites sur le financement de petites lignes ferroviaires... chèque à suivre donc.

Pour presque conclure, gageons que ces bonnes intentions affichées seront la base de l'envie d'une gouvernance plus opérationnelle dans l'intérêt du suivi de cet outil qu'est le CPER.

Pour conclure, un bilan amélioré permettra également de faciliter le rôle du CESER dans sa contribution à l'évaluation des politiques publiques, si, si, je vous l'assure.

Sauf expressions individuelles, le collège 1 votera cet avis.

---

INTERVENTION DE DELPHINE ROUSSY, AU NOM DE LA CFDT, LA CFTC ET L'UNSA

---

Avant d'être un exercice de communication politique, le CPER doit être un catalyseur d'investissements pour élever le niveau d'équipement des territoires dans le respect –que nous appelons de nos vœux– de l'équilibre territorial. Et ceci pour soutenir l'emploi mais aussi pour préparer un avenir durable.

Les sommes en jeu (5,7 Mds €) sont importantes et son architecture complexe –avec des volets thématiques, territoriaux, urbains, transversaux–.

Deux points sur lesquels nous voudrions revenir : tout d'abord un vrai constat de carence en termes de bilan d'exécution et ensuite une présentation en mode excès d'affichage.

1/ Un constat de carence et pourtant nous arrivons à mi-parcours de ce contrat 2015/2020 sans avoir une seule fois jusque-là pu avoir un seul vrai bilan...

On est certes satisfait d'apprendre que chaque département, agglomération ou métropole est couvert par contrat et que le taux d'avancement global s'établit à 40 % en termes d'opérations programmées mais sans pour autant connaître les montants par opération. On annonce par exemple, 40 % sur la transition énergétique côté région, mais quoi exactement ?

Pour nous le CESER doit exiger un retour l'an prochain à des chiffres précis par projet : il en va de sa crédibilité.

De la même manière, la commission a été dans l'impossibilité d'apprécier la pertinence des critères de répartition géographique des crédits puisqu'aucune cartographie n'a été communiquée. Et le risque de déséquilibre territorial est bien réel, favorisé notamment par la procédure d'appel à projets qui avantage les grosses collectivités bénéficiant d'une ingénierie suffisante.

On le voit avec les 29 M€ du volet territorial de la région. Des exemples d'opérations sont cités mais on n'en connaît ni les montants, ni l'avancement des travaux d'investissement. L'objectif répété autour de ce CPER est celui d'une priorité-investissements pour soutenir l'emploi et on voit bien aujourd'hui que c'est insuffisant puisqu'il faut aussi prendre en compte l'enjeu de la transition écologique qui ne pourra être relevé que dans une plus grande justice sociale.

Le 18 décembre 2016, la délégation Cfdt avait relevé, lors de l'analyse de l'avenant aux ex-CPER d'Auvergne et de Rhône-Alpes, l'injection par la Région de 150 M€ supplémentaires pour les routes quand l'Etat n'en apportait que 15. Et nous disions déjà que l'effort devait porter sur des

transports collectifs moins polluants... le sujet, vous en conviendrez, est d'une actualité sans cesse croissante.

2/ J'en viens en second lieu au fait que trop d'affichage tue l'affichage.

Il y a bien sûr le mélange justement relevé dans le projet d'avis de crédits contractualisés et d'autres valorisés : la Région met par exemple 300 M€ sur les Contrat Ambition Région et l'Etat 200 M€ au titre du FSIL. Le représentant du SGAR a bien confirmé en séance de la C 10 que ces crédits auraient été budgétés sans le CPER, ce qui fait qu'on retrouve ces mêmes investissements à différents endroits.

La reconduction de mêmes crédits reste aussi possible d'un CPER à un autre, puisqu'on parle de crédits seulement affectés et non mandatés. On comprend bien que les sommes déjà affectées qui ne seraient pas mandatées d'ici 2020 pourraient être reconduites et ainsi affichées deux fois, ce qui est probablement porteur politiquement.

Mais, au-delà, nous aurions besoin pour apprécier un bilan d'avoir un regard sur les deux aspects des crédits affectés et mandatés sans quoi on peut craindre que la volonté d'affichage explique la carence de bilan...

Trois points en conclusion :

- Tout d'abord l'arlésienne que constitue cette affaire d'évaluation des politiques publiques : il y a bien de quoi être inquiet quant à la volonté régionale de voir se mettre en œuvre des évaluations, pourtant bien nécessaires s'agissant de crédits publics, lorsqu'on voit combien il est déjà difficile d'obtenir un simple bilan d'exécution complet.
- Enfin un mot de la gouvernance, également bien étudiée dans le projet d'avis : le CPER a besoin de la double-volonté politique de servir le développement régional par des investissements structurants et, pour ce faire, de mettre en œuvre une gouvernance renforcée. Cette carence de gouvernance devient une faute lorsqu'on parle de sommes supérieures à 5 Mds €.

Enfin, la CFDT, la CFTC et l'UNSA veulent rappeler qu'il ne peut pas y avoir de transition écologique sans justice sociale : la Région, à travers le contrat de plan, a un rôle décisif à jouer, pour développer, entre autres, les offres de transport collectif.

Nous voterons bien sûr l'avis que nous soumet la C10 puisqu'il contient des éléments qui nous conviennent sur les sujets que nous venons d'évoquer.

---

INTERVENTION DE KARINE GUICHARD, AU NOM DE LA CGT

---

Mesdames, Messieurs,

Le CESER est saisi sur le bilan d'exécution des CPER Auvergne et Rhône-Alpes au titre du plan 2015/2020.

Ce cadre consultatif légal avait été quelque peu oublié depuis 2014 pour Rhône-Alpes, et 2007 pour l'Auvergne.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter compte tenu des enjeux tant pour la Région que pour l'Etat de cette contractualisation compte tenu des budgets (5,7 milliards, toutes enveloppes confondues)

L'actualité nous démontre s'il en était besoin les attentes des citoyens par rapport à l'action publique, mais aussi leur exigence en matière de respect de démocratie de la part des institutions.

Or, la commission a dû se contenter d'une présentation orale par les services de la Région et du SGAR, après avoir reçu un document présentant un tableau très incomplet concernant certains contrats et leur révision. De plus, ces derniers ont été peu réceptifs aux suggestions de certains conseillers permettant d'améliorer leurs futurs documents.

Nous prenons acte de la satisfaction des services sur les taux d'exécution financière qui serait supérieure de 2 points à certaines régions, voire plus 5 pour les routes. Néanmoins, nous n'avons pas d'informations sur les montants engagés pas plus que sur les projets.

Nous n'avons pas plus d'information sur la répartition territoriale, alors que le fléchage des financements CPER permettrait d'éclairer l'intervention publique sur l'espace régional.

Alors qu'un bilan sur près de 3,3 milliards nous est présenté, nous ne disposons pas d'indicateurs permettant d'évaluer la pertinence, la cohérence et la qualité de l'utilisation des fonds publics.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune réunion du comité de suivi opérationnel en 2018, pas plus que des comités territoriaux, ce qui est très inquiétant au niveau de la gouvernance.

La CGT rappelle la nécessité d'une volonté politique à la hauteur des enjeux sociétaux tant sur la transition écologique que sur l'aménagement du territoire, cette volonté doit se traduire en donnant les moyens nécessaires au service public et aux agents chargés de la mise en œuvre.

Nous suggérons que le CESER par la voix de son président puisse sensibiliser l'Exécutif régional sur le nécessaire suivi annuel de ces contrats afin que notre contribution à l'évaluation des politiques publiques soit la plus efficiente possible.

Nous partageons les réserves indiquées dans l'avis du CESER, nous voterons l'avis

---

INTERVENTION DE SOPHIE D'HERBOMEZ-PROVOST, AU NOM DU COLLEGE 3-4

---

Monsieur le Président, chers.chères collègues

L'élaboration des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) est un moment important de la vie des collectivités territoriales et de leurs relations avec l'Etat. Le CPER permet en effet de coordonner l'action conjuguée de l'Etat et des diverses collectivités de la région ainsi que, en particulier pour les plus petites d'entre elles, de contractualiser un certain nombre de décisions qui leur donnent une assurance de réalisation sur le moyen terme. Cet exercice a été entrepris en 2015 pour une période quinquennale courant jusqu'en 2020. Il donne lieu, à mi-parcours, à un bilan d'exécution. Ce bilan d'exécution nous a été présenté par les équipes du Conseil Régional ainsi que du SGAR.

Le collège 3-4 s'associe pleinement aux observations du CESER sur le fait que l'exercice qui nous a été présenté aurait pu être plus complet, en particulier dans son chiffrage et dans sa présentation. Concernant la remarque relative à la gouvernance du projet, il convient de noter que la proximité constatée des équipes du Conseil Régional et du SGAR est telle que des réunions formelles peuvent être utilement remplacées par leurs contacts fréquents.

Nous partageons donc la conclusion de l'avis du CESER que cet exercice, extrêmement utile pour la gestion des relations entre collectivités territoriales et l'Etat, est conduit de façon satisfaisante. Plus de détails sur la partie chiffrée du bilan auraient été les bienvenus ; gageons que ce sera le cas lors de la présentation du bilan final.

Le collège 3 - 4 s'interroge cependant, sans pour autant apporter de solution viable, sur la nécessité d'intégrer dans le CPER de nombreux petits dossiers qui alourdissent le processus et ne facilitent pas la gouvernance. Mais, dans le même temps, il reconnaît que l'intégration de ces dossiers dans un dispositif contractuel assure un horizon plus sécurisé aux petites communes.

A cet égard, la prise en compte du rôle des associations, et des subventions qui leurs sont apportées par les diverses collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, conseil régional), serait sans doute un élément de nature à conforter nos associations sur la pérennité de leurs missions.

Le collège 3 - 4, sauf expressions individuelles, votera l'avis du CESER.

## Contributeurs

### Bernard LAURENT

Président de la Commission 10 « Budget – Finances »,  
Collège 2,

Désigné par « Accord entre l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs (CFTC) Rhône-Alpes »

Laurent CARUANA, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Référent de la commission

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Liste des membres de la commission + Président(e)s de commission, section et groupe de travail par ordre alphabétique, avec collège et désignation

Collège 1*	Collège 2*	Collège 3-4*
BENCHARAA Myriam (CCIR)	BARRAT Jean (CFDT)	BOUABDALLAH Khaled (Universités)
DUBOISSET Gilles (CCIR)	BLACHON Eric (FO)	BROUSSAS Paulette (CIDFF)
DUBOSCQ Hervé (CPME)	BOLF Edith (CFDT)	CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
DUPLAIN Jocelyne (CCIR)	COHEN-ALORO Fabien (UNSA)	CONDAMIN Yvon (MRIE)
FIALIP Yannick (CRA)	FATIGA Antoine (CGT)	D'HALLUIN Joseph (CRAJEP)
LACROIX Alain (U2P)	GILBERT Madeleine (CFE-CGC)	EROME Georges (FRAPNA)
LASSALLE Valérie (FNTR)	GILQUIN Jean-Pierre (FO)	GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
LE JAOUEN Eric (MEDEF)	GUICHARD Karine (CGT)	LAC Jean-Pierre (Lyon Place Financière)
PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)	HOURS Eric (CGT)	MEKEDDEM Nassim (FAGE)
RENIE Stanislas (CCIR)	LAMOTTE Bruno (CFDT)	MEZUREUX Nathalie (Universités)
REYNIER Frédéric (BT)	MARGERIT Laurence (CGT)	PAIX Stéphanie (Pers. Qualifiée)
ROBERT Anne-Marie (UNAPEL)	MURCIA Jean-Raymond (CGT)	PELLA Dominique (Universités)
ROBILLARD Pierre (CJD)	NINNI Agnès (CFDT)	PESCHIER Rémi (CRT)
TARLIER Bruno (CPME)	PICHOT Arnaud (FO)	PLASSE Marie-Christine (CROS)
	ROUSSY Delphine (CFDT)	POSSE Robert (UFS Que Choisir)
	VRAY Annick (CFDT)	RAYNAUD Frédéric (URIOPSS)
		VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées

**Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

**Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

**Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Contacts

**RAFFIN Michel**  
Chargé d'études  
Tél 04 26 73 41 45  
[michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr](mailto:michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr)

## Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du  
CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la  
[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)  
ou  
retrouvez les informations sur  
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
[www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)



*S'agissant d'investissements structurants, les opérations inscrites dans les contrats Etat-Région doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en matière de bilan d'exécution, au-delà même de toute obligation légale à remplir vis-à-vis du CESER.*

*Les éléments de bilan à fin 2017 ont été présentés sous une forme essentiellement orale et méritent d'être complétés, notamment pour préciser les enveloppes financières de manière lisible. La qualité de la gouvernance des contrats doit être effective, ainsi que l'évaluation à ajouter aux bilans annuels.*

Contrat de plan Etat-Région • Gouvernance territoriale • Evaluation des politiques publiques locales • Collectivité territoriale • Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Crédit photos :** pe0069276 OJO Images  
Photograph Royalty Free  
Martin BARRAUD

[www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**  
8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**  
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20

